PRÉFET DU DOUBS
COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'aménagement de la base de loisirs porté par Grand Besançon Métropole

Il sera procédé, du 22 avril 2025 à partir de 9h au 28 mai 2025 jusqu'à 18h30, sur le territoire de la commune d'Osselle-Routelle, à une enquête publique unique préalable:
- à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la base de loisirs et des acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation,
- à la déclaration de cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Osselle-Routelle – secrétariat de mairie d'Osselle.
M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique.
L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé par l'article R122-7 du code de l'environnement.
Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire dans les secrétariats de mairie d'Osselle et de Routelle, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :
Osselle :
- du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- les lundi et mercredi de 16h30 à 18h30.

Routelle : le vendredi de 15h30 à 18h.
Le dossier d'enquête publique unique et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.
Les observations et propositions, pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les secrétariats de mairie d'Osselle et de Routelle, ou adressées directement par écrit à la mairie d'Osselle-Routelle – secrétariat de mairie d'Osselle, siège de l'enquête (31, grande rue – 25320 Osselle-Routelle) à l'attention de M. Patrick THOMAS, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique du 22 avril 2025 à partir de 9h au 28 mai 2025 jusqu'à 18h30 à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Base de loisirs Osselle-Routelle) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités).
Les observations électroniques seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).
Le public pourra rencontrer le commissaire enquêteur, indifféremment dans l'un des deux secrétariats de mairie, durant ses permanences prévues :
A Osselle :
- mardi 22 avril 2025 de 10h à 12h,
- samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h,
- mercredi 28 mai 2025 de 16h30 à 18h30.

A Routelle : vendredi 23 mai 2025 de 16h à 18h.
La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1 à L311-3 et R311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. » (article L311-1).
« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. » (article L311-2).
« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à l'indemnité » (article L311-3).
« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes » (article R311-1).
Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, les registres et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant, pour chaque enquête, si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.
Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la présidente de Grand Besançon Métropole et à la maire d'Osselle-Routelle, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de : Grand Besançon Métropole – Service Tourisme : Mme Emilie LIENARD – Tél : 03.81.87.88.89 emilie.lienard@grandbesancon.fr
Le préfet du Doubs est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet d'aménagement et les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la base de loisirs, et pour déclarer cessibles les immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur.

C 2 D

Société par actions simplifiée
Au capital de 180 000 euros
Porté à 500 000 euros
Siège social : 12 rue Albert Einstein
ZI de Châteaufarine
25000 BESANCON
431 997 006 RCS BESANCON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2025, il résulte que le capital social a été augmenté de 320 000 euros par incorporation de réserves.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 euros).

POUR AVIS, la Présidente

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 27/03/2025, a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES 3 CAMPEURS
Forme juridique : Société civile
Capital social : 1 000 040 euros
Siège social : Villers-sous-Montrond, 3 B rue du camp, 25620 LES MONTS RONDS
Objet : La prise de participations financières (actions, parts sociales, intérêts, obligations et plus généralement, toutes valeurs mobilières) dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français ou étranger, créés ou à créer, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat, d'échange, de fusion ou de groupement. La détention, la gestion, la cession de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés.
Durée : 99 ans
Gérant(s) : Monsieur Sylvain JACQUET demeurant 3 B rue du Camp, Villers-sous-Montrond, 25620 LES MONTS RONDS
La société sera immatriculée au RCS de Besançon

RUEDY AUDIT ET GESTION
37 bis avenue de la Vallée du Breuchin
70300 FROIDECONCHE

PHARMACIE DES ARCADES

Société d'Exercice Libéral
A Responsabilité
Limitée de Pharmaciens
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 place de La LOI
25110 BAUME-LES-DAMES
924 036 304 RCS BESANÇON

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Pour avis, la Gérance.

SANSEIGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 Route de Maiche,
25500 LES FINS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES FINS du 31 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale :
Société à responsabilité limitée unipersonnelleDénomination sociale : SANSEIGNE.
Siège social : 4 Route de Maiche, 25500 LES FINS.
Objet social : l'exploitation, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, de tout garage ; l'achat, la vente, l'échange, l'entretien, la réparation et la location de tous véhicules ; l'électricité automobile ; l'achat et la vente de tous accessoires et pièces détachées ; toutes opérations de tôlerie et de carrosserie ; le dépannage automobile.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 50 000 euros.
Gérance : Monsieur Romuald SANSEIGNE, demeurant 16 Rue Fontaine l'Epine, 25500 MORTEAU, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.
Pour avis, la Gérance

L'UNION COOPERATIVE AGRICOLE DES FRUITIERES TRADITIONNELLES - U.C.A.F.T

Siège Social : 19, Avenue Aristide Briand à SALINS LES BAINS
Agrée par le Ministère de l'Agriculture sous le n° 2046

CONVOCATION

Tous les adhérents sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la salle des fêtes de HOUTAUD, VENDREDI 18 AVRIL 2025 à 10 heures afin de délibérer de l'ordre du jour:
• Rapport moral du Président,
• Rapport d'activité et financier du Conseil d' Administration,
• Rapport du Commissaire aux comptes,
• Approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus aux Administrateurs,
• Dotation des réserves obligatoires,
• Distribution d'intérêts aux parts - Ristournes,
• Répartition de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales entre les associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec l'Union.
• Dotation des réserves facultatives,
• Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,
• Constatation de la variation du capital social,
• Pouvoirs pour les formalités,
• Questions diverses.

Quinze jours avant l'Assemblée Générale, les comptes pourront être consultés par les adhérents en nos bureaux : 19, Avenue Aristide Briand - 39110 SALINS LES BAINS.

Pour le Conseil d' Administration,
Le Président, JM.DEVAUX

GUYOT THOMAS

Société civile immobilière
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 24 Rue de Pontarlier
25270 LEVIER
832 844 088 RCS BESANCON

Suivant décision unanime du 30/09/2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Elodie BREGAND en tant que co-gérante avec effet en date du même jour.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de BESANCON.

Pour avis, La gérance.

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2025, à effet de la même date, a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :
- Raison sociale : MARGUIER Arnaud
- Forme : société civile (EARL)
- Capital social : 680 000 €
- Siège social : 3, sous le Clos – 25270 SEPTFONTAINE
- Objet : Exploitation de fonds agricoles et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant
- Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
- Apports : mobiliers pour 420 000 € et immobiliers pour 260 000 €
- Associé unique gérant : Monsieur Arnaud MARGUIER domicilié 3, sous le Clos – 25270 SEPTFONTAINE.
- Cessions de parts : soumises à l'agrément dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire, sauf cessions par un associé à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés, ou au conjoint de l'un deux.

La présente société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

Pour avis, le Gérant

ART FERMETURES

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : ZA La Croix de Pierre
25580 ETALANS
438 091 126 RCS BESANCON

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision du 27 mars 2025, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Olivier SIMON de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1er mars 2025 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, La Présidente

HAUT-DOUBS RECYCLAGE

Société par actions simplifiée
Au capital de 155 000 euros
Siège social : 12 Rue du Stade
25120 MAICHE
387 813 538 RCS BELFORT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31/03/2025 que le capital social a été augmenté, d'une part, de 340 500 euros par voie d'apport en nature et, d'autre part, de 14 500 euros par voie d'incorporation de réserves.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence
(Ancienne mention : Le capital social est fixé à 155 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 510 000 euros.)

Pour avis, le Président

GRAND BESANCON METROPOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE - 3, place du Souvenir Français à BESANCON

Il sera procédé du vendredi 25 avril 2025 (9 heures) au mardi 13 mai 2025 (17 heures), à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation préfectorale d'extension du cimetière de Saint Claude, en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand, 25034 Besançon cedex.
La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole assure la maitrise d'ouvrage de ce projet.
Personne à contacter : Monsieur Jean-Christophe GAGNAIRE - Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux - Tél : 03 81 61 59 67 - jean-christophe.gagnaire@grandbesancon.fr.
Ce projet fait l'objet d'un rapport établi par un hydrogéologue qui sera joint au dossier d'enquête.
Monsieur Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête. En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Monsieur Jean Claude LASSOUT, principal de collège en retraite.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête (papier) seront tenus à la disposition du public en mairie de Besançon - 2 Rue Mégevand - Accueil Urbanisme - entrée B - 3ème étage, aux jours et heures d'ouverture habituels du public, (sous réserve de dispositions particulières) : du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie.
Le dossier d'enquête sera également consultable en version numérique, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6170
Les observations et propositions du public pourront être déposées en ligne sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet, à la même adresse ou à l'adresse suivante :
enquete-publique-6170@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions du public pourront enfin être transmises par voie postale, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Besançon - Service Foncier - Enquête Publique «Cimetière de Saint-Claude» - 2 rue Mégevand, 25034 Besançon cedex.
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, dès l'ouverture de l'enquête.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Salle enquêtes publiques - Entrée B - 3ème étage :
• le mercredi 30 avril 2025 de 9 h à 11 h 30
• le mardi 13 mai 2025 de 14 h à 17 h
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en version papier en mairie de Besançon - Service Foncier - 2 rue Mégevand –
Entrée B - 3ème étage et consultables sur le site internet de la Communauté Urbaine https://www.grandbesancon.fr pendant un an.
Monsieur le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'autorisation d'extension du cimetière au vu de l'enquête publique et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

NEXEN-SIMON
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

A.S.S.P du 31/03/25 à Doubs (25) CONSTITUTION,
Forme sociale : SAS
Dénomination sociale : MCA Intérieur
Siège social : 16 rué de Besançon 25300 PONTARLIER
Objet social : en France et à l'étranger, achat, vente et installation de cuisines, dressings ainsi que de tous mobiliers, accessoires, électroménagers et autres équipements se rapportant à l'aménagement de la maison ; conseil aux entreprises en matière de développement commercial. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans
Capital : 5 000 euros
Président : M. Quentin MINA demeurant 16 rue de Besançon 25300 PONTARLIER.
Agrément : cessions libres par l'associé unique dans tous les cas.
RCS : BESANCON.

Pour avis, Le Président.

A TOUT PNEUS

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société
à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 60 rue de la 1ière Armée 25200 BETHONCOURT
791 688 625 RCS BELFORT

Par décision du 1er avril 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :
Monsieur Jérôme PIQUEREZ, demeurant 60 rue de la 1ère Armée, 25200 BETHONCOURT
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Jérôme PIQUEREZ, demeurant 60 rue de la 1ère Armée, 25200 BETHONCOURT
Associé Unique.

Pour avis.

CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2025 il a été constitué une SAS au capital de 5 000 € dénommée : Ambiance & texture
Objet social:
Distribution de produits décoratifs sol et mur. Commercialisation de béton ciré, chaux, peinture, ragréage, mortier, vernis, pochoirs et tous matériels de mise en œuvre, pinceau, rouleaux, taloches, machines de préparation de sol, etc. Location de tout matériel. La fabrication, le diffusion et la commercialisation de produits pour la construction (béton, enduit, polyuréthane, époxy etc ..) matières et matériel pouvant s'y rattacher. Formation professionnelle et assistance technique, en matière de pose de revêtements sols et murs, dans tous les matériaux de construction. Tous travaux de pose, d'installation ou de réfection de revêtement de sol et murs ainsi que les travaux annexes pouvant s'y rattacher.
Siège social : 15 Rue des Etains -25490 DAMPIERRE LES BOIS.
Capital: 5 000 euros
Début activité 04 avril 2025.
Président : M. BATTISTINI Arnaud demeurant 11 Rue d'Héricourt-25200 BETHONCOURT
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Belfort.

VITTORI

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue des Prés
25260 SAINT MAURICE COLOMBIER
Siège de liquidation : 4 rue des Prés
25260 SAINT MAURICE COLOMBIER
844 881 169 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 14/03/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Anthony VITTORI, demeurant 4 rue des Prés, 25260 Saint Maurice Colombier, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 rue des Prés, 25260 Saint Maurice Colombier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BELFORT, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

PSPM

Société civile immobilière
En liquidation
au capital de 5000 euros
Siège social : 73 rue du Général de Gaulle 25420 Bart
851345561 RCS Belfort

DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 28/02/2025 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2025 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Fabien Julian, demeurant 12 chemin de chauveroche 25290 Ornans, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 chemin de chauveroche 25290 Ornans, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Belfort
Mention sera faite au RCS de Belfort.

Pour avis.

FIDUCIA PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, Avenue de l'Espérance - Centre ATRIA
90000 BELFORT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELFORT du 1er Avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FIDUCIA PATRIMOINE
Siège social : 1, Avenue de l'Espérance Centre ATRIA, 90000 BELFORT
Objet social : La société a pour objet :
Le Conseil en gestion de patrimoine
Le Conseil pour la gestion et les affaires
Le Conseil en investissements financiers
Le courtage en assurance
Le courtage en opérations de banque et services de paiement et intermédiation en assurances
La transaction immobilière
L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Louis POMMARD demeurant 10, rue Louis FAIDHERBE, 90000 BELFORT et Monsieur Tristan THOMAS demeurant 26 rue de Toulouse à 90000 BELFORT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis, La Gérance.

DJ SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Cerisier
25380 BRETONVILLERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRETONVILLERS (25) du 26 Mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : DJ SERVICES
Siège social : 1 Rue du Cerisier, 25380 BRETONVILLERS
Objet social :
- Toutes activités se rapportant à l'hôtellerie, l'accueil et la gestion, le nettoyage des chambres et du linge.
- L'organisation, le contrôle et la réalisation du service en salle,
- Service en salle dans l'évènementiel,
- La formation et l'accompagnement de projets liés à l'hôtellerie et à la restauration.
- La vente import, export de produits alimentaires et matériel professionnel.
- Prise de participation et le contrôle d'une ou plusieurs entreprises, la création de tout groupe d'entreprises.
- La détention de participations dans une ou plusieurs sociétés en vue de les contrôler, la gestion de tout portefeuille de titres de participations ou autres.
- la participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de tout ou partie des filiales.
- la réalisation de prestations de services de nature administrative, comptable, financière, juridique, immobilière ou de tout autre nature à toutes ou parties de ses filiales.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Julie DROMARD demeurant 1 Rue du Cerisier, 25380 BRETONVILLERS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, La Gérance.

RVB INVEST

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 247 RUE HUBERT DELISLE
97430 LE TAMPON
848 391 777 RCS SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 28/02/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **16 RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON** à compter du 28/02/2025.
L'article 4 ET 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION.

LILY POULE

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue du Commandant Valentin 25300 PONTARLIER
852 006 162 RCS BESANCON

Le 31/03/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Mme LACOMBE Carole (6 Rue du Commandant Valentin 25300 PONTARLIER), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.